

Ce document constitue le **fichier de base** du service de gestion. **Il doit obligatoirement être complété.**

NOM : .....PRENOM : .....CLASSE.....

EXTERNE  
 TICKET (turbo self)  
 INTERNE

Né(e) le .....

Etiez-vous boursier en 2022-2023 ?     NON     OUI

**RESPONSABLE DU PAIEMENT** :  PERE  MERE  TUTEUR  FAMILLE D'ACCUEIL  AUTRE .....

	Responsable du paiement :	Conjoint –concubin - PACS
NOM :	.....	.....
PRENOM :	.....	.....
DATE ET LIEU DE NAISSANCE :	.....	.....
ADRESSE :	.....	.....
TELEPHONE :	.....	.....
ADRESSE MAIL (1) :	.....	.....
PROFESSION :	.....	.....
EMPLOYEUR :	.....	.....
ADRESSE DE L'EMPLOYEUR :	.....	.....
TELEPHONE EMPLOYEUR :	.....	.....

**TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE, DE COORDONNEES TELEPHONIQUES, DE REGIME DOIT ETRE SIGNALE IMPERATIVEMENT AU SECRETARIAT DE DIRECTION.**

**POUR LE SYSTEME DU TICKET, IL EST OBLIGATOIRE DE PAYER EN AVANCE AINSI QUE DE RESERVER SES REPAS EN AMONT. II NE SERA PAS POSSIBLE DE DEJEUNER SI CES CONDITIONS NE SONT PAS RESPECTEES.**

### AGRAFER VOTRE RIB ICI S.V.P.

Votre RIB ne sert en aucun cas à un prélèvement automatique, mais uniquement à effectuer des remboursements si l'établissement vous doit de l'argent

### TARIFS DE LA RESTAURATION 2023 (Revalorisation au 01/01/2024)

**Internat : 1653€ pour 174 jours**

**Ticket : 4.10€**

*Informations disponibles sur le site E Lyco (rubrique : cité scolaire/restauration cité scolaire/restauration et internat)*

\*

### CHOIX DU REGIME

Le régime (interne/Ticket/externe) est choisi en début d'année scolaire. Vous pouvez jusqu'au 30 Septembre 2023, changer de régime de demi pension. Un changement en cours d'année ne peut être qu'exceptionnel, motivé par une demande écrite auprès de M. le Proviseur, et n'intervient qu'en début de trimestre (1er janvier / 1er avril) (selon règlement intérieur du service restauration).

1 : en indiquant votre adresse mail, vous acceptez de recevoir votre facture par courrier électronique

## MODALITES DE PAIEMENT

**Principe :** Le régime d'internat est payable dès réception de la facture. Le ticket est payable par avance sur l'application TURBO SELF (en ligne ou sur téléphone) ou à l'intendance (chèques, espèces ou virements)

**Exception :** En accord avec l'Agent Comptable, des paiements fractionnés pour l'internat peuvent être accordés sur demande de la famille.

**Je m'engage à régler les factures :**

**A réception de la facture. En cas d'impayé, l'établissement se réserve le droit d'exclure du système forfaitaire.**

**Mensuellement par chèque à l'ordre de Mme l'Agent Comptable du Lycée Racan selon l'échéancier mensuel proposé.**

**Par télépaiement à réception des factures (identifiant et mot passe du compte Elyco).**

**Mensuellement par virement bancaire sur le compte du Lycée Racan selon l'échéancier mensuel proposé, en précisant obligatoirement le nom, prénom et la classe de l'élève. Il ne s'agit pas d'un prélèvement automatique mais d'un virement bancaire à mettre en place par vous-même auprès de votre banque. (R.I.B. du Lycée Racan joint pour la mise en place de ce virement)**

	INTERNAT
5 septembre 2023	150€
5 octobre 2023	150€
5 novembre 2023	150€
5 décembre 2023	150€
5 janvier 2024	150€
5 février 2024	150€
5 mars 2024	150€
5 avril 2024	150€
5 mai 2024	150€
5 juin 2024	A ajuster en fonction des 3 factures réelles

**Je reconnais avoir pris connaissance, et accepter, que les informations collectées serviront à assurer la gestion administrative de mon ou mes enfants : facturation et aide à la demi-pension ou aux voyages scolaires. Ces données seront gardées pendant 50 ans au sein de l'établissement et serviront uniquement à un usage administratif.**

Date : .....2023

Signature :